

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DGS 2018-022



DATE DE
CONVOCATION

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION: 04

VOTANTS : 21

QUESTION N°01

**APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2017**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

En l'absence de Monsieur le comptable public, Madame Constance SEREMES soumet au conseil municipal le compte de gestion 2017 qui a fait l'objet d'un examen préalable en commission financière le 9 avril 2018.

Il invite le conseil à approuver ce compte de gestion et constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

- Résultats budgétaires de l'exercice :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	3 723 771.35	9 943 056.88	13 666 828.23
Titres de recettes émis	1 501 833.98	9 294 818.17	10 796 652.15
Réductions de titres	10 019.30	818 936.50	828 955.80
Recettes nettes	1 491 814.68	8 475 881.67	9 967 696.35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 723 771.35	9 943 056.88	13 666 828.23
Mandats émis	1 657 607.72	9 455 684.76	11 113 292.48
Annulations de mandats	0.00	83 905.39	83 905.39
Dépenses nettes	1 657 607.72	9 371 779.37	11 029 387.09
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent			
Déficit	165 793.04	895 897.70	1 061 690.74

- Résultats d'exécution du budget principal :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement : Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	65 520.63	0.00	- 165 793.04	- 100 272.41
Fonctionnement	-553 859.42	0.00	- 895 897.70	- 1 449 757.12
Total	-488 338.79	0.00	- 1 061 690.74	- 1 550 029.53

Il est précisé que ce résultat correspond exactement aux mandats et titres émis par la commune mais ne prend pas en compte les restes à réaliser.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le décret N° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le comptable public,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

A la majorité des membres (05 abstentions : BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 établi par le comptable public.

Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME



Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DCS 2018033



DATE DE CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 04

VOTANTS : 25

QUESTION N°02

VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au compte administratif 2017 qui retrace l'exécution budgétaire de l'année de la commune.

Le compte administratif communal de l'exercice 2017 a été remis aux conseillers. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SEREMES Constance, 1^{ère} adjointe est désignée pour faire voter le compte administratif ;

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2017, qui est résumé par le tableau ci-dessous.

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATION DE L'EXERCICE 2017	section de fonctionnement	9 371 779.37	8 475 881.67	- 895 897.70
	section d'investissement	1 657 607.72	1 491 814.68	-165 793.04
TOTAL REALISATION (A)		11 029 387.09	9 967 696.35	-1 061 690.74
RESULTATS A LA CLOTURE DU PRECEDENT EXERCICE : 2016	section de fonctionnement	553 859.42	0.00	-553 859.42
	section d'investissement	0.00	65 520.63	65 520.63
TOTAL REPORT (B)		553 859.42	65 520.63	-488 338.79
TOTAL CUMULE (A+B)		11 583 246.51	10 033 216.98	-1 550 029.53
RESTES A REALISER AU 31/12/2017 A REPORTER EN 2018	section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	section d'investissement	1 991 503.35	1 978 058.63	-13 444.72
TOTAL DES RESTES A REALISER (C)		1 991 503.35	1 978 058.63	-13 444.72
TOTAL CUMULE DES SECTIONS	section de fonctionnement	9 925 638.79	8 475 881.67	-1 449 757.12
	section d'investissement	3 649 111.07	3 535 393.94	-113 717.13
TOTAL CUMULE (A+B+C)		13 574 749.86	12 011 275.61	-1 563 474.25

Le résultat brut global de clôture de l'exercice 2017 se solde par un déficit de **1 550 029.53 euros**.

Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc déficitaire de **1 563 474.25 euros**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le décret N°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu les arrêtés du 16 décembre 2010 et 29 décembre 2011 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 10 avril 2017,

Vu la décision modificative approuvée par délibération du conseil municipal du 06 décembre 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mr le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »,

Monsieur le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des membres (05 abstentions BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017.

Le maire, le directeur général des services et la comptable communal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 21

PROCURATION : 04

VOTANTS : 25

QUESTION N°03

AFFECTATION DES
RESULTATS DE L'EXERCICE
2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif à l'affectation des résultats. Il explique que le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'est soldé par un total de - 1 550 029.53 € décomposé comme suit :

- ✓ Solde d'exécution négatif de la section d'investissement 100 272.41 €
- ✓ Déficit de fonctionnement 1 449 757.12 €

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il propose de reporter à nouveau ce résultat au budget primitif 2018, respectivement en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit

- Chapitre 002 - Section de fonctionnement (Dépenses) 1 449 757.12 €
- Chapitre 001 - Section d'investissement (Dépenses) 100 272.41 €

Il invite le conseil municipal à en débattre et à se prononcer puis à délibérer

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A la majorité des membres (05 contre : BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

1) De procéder au report des résultats de l'exercice 2017 comme suit ;

- Chapitre 002 - Section de fonctionnement (Dépenses) 1 449 757.12 €
- Chapitre 001 - Section d'investissement (Dépenses) 100 272.41 €

POUR EXPEDITION CONFORME


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



Dec 2018 025

DATE DE CONVOCATION

14 mars 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 4

VOTANTS : 26

QUESTION N°04

VOTE DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2018

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.


LE MAIRE
MAIRIE DE POINTE-NOIRE
GUADELOUPE
Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

QUATRIEME QUESTION

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le rapport relatif au projet de budget primitif 2018.

Il signale que le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	933 282.53	
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 106 100.56	
65	Autres charges de gestion courante	1 119 932.81	
66	Charges financières	84 181.56	
67	Charges exceptionnelles	500.00	
042	Opérat ^o d'ordre de transfert entre sections	315 282.36	
002	Solde d'exécution reporté	1 449 757.12	
013	Atténuations de charges		460 000.00
70	Produits des services et du domaine		1 347 304.00
73	Impôts et Taxes		5 948 932.00
74	Dotations, Subventions et Participations		1 693 929.00
75	Autres produits de gestion courante		80 653.00
76	Produits financiers		400.00
77	Produits exceptionnels		179 000.00
042	Opérat ^o d'ordre de transfert entre sections		300 000.00
002	Résultat reporté		0.00
TOTAL SECTION		11 009 036.94	10 010 218.00

Section d'investissement :

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et Dettes assimilées	384 651.65	
20	Immobilisations incorporelles	0.00	
21	Immobilisations corporelles	50 537.62	
23	Immobilisations en cours	0.00	
	Opérations d'Equipements	5 003 561.77	
040	Opérat ^o d'ordre de transfert entre sections	300 000.00	
001	Solde d'exécution reporté	100 272.41	
10	Dotations, Fonds divers		178 458.92
13	Subventions d'Investissements reçues		4 974 302.17
024	Produits de cession d'immobilisations		370 980.00
040	Opérat ^o d'ordre de transfert entre sections		315 282.36
001	Solde d'exécution reporté		0.00
TOTAL SECTION		5 839 023.45	5 839 023.45

BALANCE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (avec report)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 009 036.94	10 010 218.00
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 839 023.45	5 839 023.45
TOTAL DES SECTIONS	16 848 060.39	15 849 241.45

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L. 2311-1 à L.2324-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances locales,

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif le quinze avril au plus tard

Entendu le conseil municipal qui s'est prononcé au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 29 mars 2018,

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » du 9 avril 2018

Entendu l'exposé de monsieur le maire

Après en avoir délibéré

A la majorité des membres (05 contres BIABIANY Onif, ELISABETH Camille, RAMILLON Nicole, KAMOISE Albert et JACOB Marie-Noëlle)

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017, dont la balance est arrêtée comme suit (voir document budgétaire joint) :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 009 036.94	10 010 218.00
INVESTISSEMENT	5 839 023.45	5 839 023.45
TOTAL	16 848 060.39	15 849 241.45

PRECISE que l'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau des chapitres et opérations pour la section d'investissement, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle, en conformité avec la nomenclature comptable en vigueur pour les communes

Le Maire, le Directeur général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 4

VOTANTS : 26

QUESTION N°05

VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2018

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le maire expose au conseil qu'il convient, comme à l'accoutumé, en début d'exercice de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales en vue de leur application dans les rôles généraux de 2018.

Il rappelle les taux en vigueur actuellement et propose leur reconduction pour l'année 2018 ;

Taxes	Pour mémoire Taux 2017	Proposition Taux 2018	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	18.98%	18.98%	3 220 000	611 156.00
Taxe Foncier Bâti	28.10%	28.10%	4 118 000	1 157 158.00
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	46.72%	16 900	7 896.00

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Oui les explications de Monsieur le maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

D'adopter le coefficient de variation proportionnelle de : 1,000000

- 1) De procéder à la variation proportionnelle des taux, ce qui donne les taux de référence ci-après :

Taxes	Taux d'imposition communaux de 2018	Base d'imposition prévisionnelle 2018	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	18.98%	3 340 000	611 156.00
Taxe Foncier Bâti	28.10%	4 061 000	1 157 158.00
Taxe Foncier Non Bâti	46.72%	20 300	7 896.00
TOTAL			1 776 210.00

- 2) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

24/5 2018 027



DATE DE CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°06

DELIBERATION PORTANT
FIXATION DE LA DUREE ET DU
MONTANT DE
L'AMORTISSEMENT DES
BIENS ACQUIS EN 2017

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

DELIBERATION PORTANT FIXATION DE LA DUREE ET DU MONTANT DE L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2017

Monsieur le Maire expose au conseil que les communes sont tenues d'amortir les biens renouvelables acquis (immobilisations) et signale que l'assemblée doit fixer librement les durées d'amortissement conformément au tableau indicatif prévu à l'instruction comptable M14.

Il rappelle à cet effet la délibération du 26 janvier 1996 fixant les taux d'amortissement et dépose sur le bureau du conseil la liste des immobilisations acquis au cours de l'année 2017.

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »

Oui les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

- 1) D'agréer les propositions de monsieur le Maire, telles qu'elles ont été présentées (cf. annexe joint)
- 2) Que les amortissements constituent une opération d'ordre budgétaire et feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2018 comme suit :

Section	Chapitre	Montant
Fonctionnement (dépenses)	Chapitre 042	315 282.36
Investissement (recettes)	Chapitre 040	315 282.36

- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE DE POINTE NOIRE
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

AMORTISSEMENT EXERCICE 2018

N° INV	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION	DATE D'ACQUISITION	DURÉE	AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	VALEUR AU 31/12/2018
260	Buts de sport	7 638,90	12/03/2013	5	6 111,12	1 527,78	0,00
261	Mobilier	2 104,90	28/05/2013	5	1 683,92	420,98	0,00
264	Climatiseurs	2 447,00	28/05/2013	5	1 957,60	489,40	0,00
266	Chambre froide	3 286,47	14/08/2013	5	2 629,18	657,29	0,00
267	Extincteurs	3 872,45	14/08/2013	5	3 097,96	774,49	0,00
270	Coffre-fort	792,05	14/08/2013	5	633,64	158,41	0,00
271	Climatiseurs	10 967,00	14/08/2013	5	8 773,60	2 193,40	0,00
272	Climatiseurs	3 802,75	14/08/2013	5	3 042,20	760,55	0,00
273	Plonge 2 bacs	1 224,00	14/08/2013	5	979,20	244,80	0,00
274	Mobilier	12 888,72	23/08/2013	5	10 310,98	2 577,74	0,00
275	Renault Master	43 034,00	23/08/2013	5	34 427,20	8 606,80	0,00
276	Peugeot 308	24 300,00	23/08/2013	5	19 440,00	4 860,00	0,00
277	Urnes	3 480,00	23/08/2013	5	2 784,00	696,00	0,00
280	Plonge 2 bacs	2 152,80	27/09/2013	5	1 722,24	430,56	0,00
282	Clocher église	7 921,59	27/09/2013	5	6 337,27	1 584,32	0,00
285	Équipement sport	2 487,00	09/12/2013	5	1 989,60	497,40	0,00
286	Climatiseur	1 624,47	09/12/2013	5	1 299,58	324,89	0,00
287	Ensemble outils divers	1 884,83	09/12/2013	5	1 507,86	376,97	0,00
289	Matériel réfectoire	7 855,00	09/12/2013	5	6 284,00	1 571,00	0,00
292	Eclairage festif	3 989,08	12/12/2013	5	3 191,26	797,82	0,00
293	Lampadaires	5 192,39	12/12/2013	5	4 153,91	1 038,48	0,00
294	Eclairage festif	4 630,00	12/12/2013	5	3 704,00	926,00	0,00
295	Pompe jet d'eau	1 532,45	12/12/2013	5	1 225,96	306,49	0,00
296	Mobilier	3 182,04	12/12/2013	5	2 545,63	636,41	0,00
297	Four gaz	29 250,00	12/12/2013	5	23 400,00	5 850,00	0,00
140306	Eclairage festif	4 062,27	18/11/2013	5	3 249,82	812,45	0,00
SOUS TOTAL						39 120,45	
140298	Mobiliers	2 385,92	03/02/2014	5	1 431,55	477,18	477,18
140299	Mobiliers de bureaux RH & DGS	9 928,73	20/02/2014	5	5 957,24	1 985,75	1 985,75
140307	Mobilier scolaire	21 439,60	04/06/2014	5	12 863,76	4 287,92	4 287,92
140313	Climatiseur	452,70	16/06/2014	5	271,62	90,54	90,54
140314	Bâche	4 386,00	12/08/2014	5	2 631,60	877,20	877,20
140315	Climatiseurs PSE & CCAS	2 740,39	10/01/2014	5	1 644,23	548,08	548,08
140316	Mobilier de bureau	1 023,11	29/08/2014	5	613,87	204,62	204,62
140317	Mobilier de bureau	1 445,22	08/08/2014	5	867,13	289,04	289,04
140318	Mobilier de bureau (Cabinet)	781,20	05/08/2014	5	468,72	156,24	156,24
140319	Mobilier de bureau	478,04	18/08/2014	5	286,82	95,61	95,61
140320	Clocher de l'église	6 029,35	01/08/2014	5	3 617,61	1 205,87	1 205,87
140321	Lave mains	1 309,20	29/08/2014	5	785,52	261,84	261,84
140324	Matériel de transport (Citroën D55)	38 280,00	30/04/2014	5	22 968,00	7 656,00	7 656,00
140325	Aspirateur urbain	17 927,00	28/11/2014	5	10 756,20	3 585,40	3 585,40
140326	Mobilier salle de délibération	15 992,90	03/11/2014	5	9 595,74	3 198,58	3 198,58
140327	Rideau salle Yves REMY	2 498,00	03/11/2014	5	1 498,80	499,60	499,60
140332	Plancher podium	7 180,80	03/11/2014	5	4 308,48	1 436,16	1 436,16
140333	Climatiseur (Bureau du maire)	2 094,53	03/11/2014	5	1 256,72	418,91	418,91
140334	Climatiseur	641,00	03/11/2014	5	384,60	128,20	128,20
140335	Climatiseur	641,00	03/11/2014	5	256,40	128,20	256,40
SOUS TOTAL						27 530,94	
150341	Matériel de transport	46 534,00	14/04/2015	5	18 613,60	9 306,80	18 613,60
150342	Mobilier de restauration	47 241,96	22/05/2015	5	18 896,78	9 448,39	18 896,78
150343	Chambre froide	2 214,49	25/09/2015	5	885,80	442,90	885,80
150344	Extincteurs	1 032,80	24/06/2015	5	413,12	206,56	413,12
150348	Climatiseurs	6 898,04	08/10/2015	5	2 755,22	1 377,61	2 755,22
150349	Mobilier scolaire	10 365,21	08/10/2015	5	4 146,08	2 073,04	4 146,08
150354	Mobilier de bureau	4 934,19	08/12/2015	5	1 973,68	986,84	1 973,68
150355	Armoire haute ivoire	1 002,20	08/12/2015	5	400,88	200,44	400,88
150356	Toilettes publiques	699,17	08/12/2015	5	279,67	139,84	279,66
SOUS TOTAL						24 182,42	
1503561	Toilettes Publiques	17 572,31	06/10/2016	5	3 514,46	3 514,46	10 543,39
150356	Toilettes Publiques	32 514,00	06/10/2016	5	6 502,80	7 042,80	18 968,40
1503562	Toilettes Publiques	29 477,19	13/12/2016	5	5 895,44	5 895,44	17 686,31
1503563	Toilettes Publiques	542,50	30/06/2016	5	108,50	108,50	325,50
1503565	Toilettes Publiques	75 886,00	13/12/2016	5	15 177,20	15 177,20	45 531,60
160357	Bouches d'incendie	164 499,54	19/04/2016	10	32 899,91	16 449,95	115 149,68
160358	Logiciel Urbanisme	15 732,50	08/09/2016	2	3 146,50	7 866,25	4 719,75
160359	Matériel informatique	1 827,00	27/11/2015	2	365,40	913,50	548,10
160360	Matériel de restauration	18 188,08	29/04/2016	5	3 637,62	3 637,62	10 912,85

160363	Mobilier de bureau DGS	385,10	30/11/2015	5	77,02	77,02	231,06
160364	Mobilier de bureau DGS	1 085,36	04/02/2016	5	217,07	217,07	651,22
160365	Logiciel Messagerie Google	1 790,25	17/03/2016	2	358,05	895,13	537,08
160366	Bouches d'incendie	5 522,15	02/06/2016	10	1 104,43	552,22	3 865,51
160367	Solutions ACTES	2 023,25	10/08/2016	2	404,65	1 011,63	606,98
160368	Solutions OCR/LAD	6 119,13	10/08/2016	2	1 223,83	3 059,57	1 835,74
160369	Solutions de dématérialisation	5 619,75	10/08/2016	2	1 123,95	2 809,88	1 685,93
160370	Mobilier de bureau	823,43	01/09/2016	5	164,69	164,69	494,06
160371	Mobilier de bureau	846,01	01/09/2016	5	169,20	169,20	507,61
160372	matériel de ferronnerie	1 180,47	26/10/2016	5	236,09	236,09	708,28
160373	Laser mètre	720,00	20/12/2016	2	144,00	360,00	216,00
SOUS-TOTAL						70 675,80	
160374	Matériel Informatique Serv Com	2 672,01	Année 2017	2	0,00	1 336,01	1 336,00
	Toilettes publiques	18 847,87	Année 2017	10	0,00	1 884,79	16 963,08
	Toilettes publiques	15 259,10	Année 2017	10	0,00	1 525,91	13 733,19
	Toilettes publiques	5 086,37	Année 2017	10	0,00	508,64	4 577,73
	Toilettes publiques	3 980,00	Année 2017	10	0,00	398,00	3 582,00
	Toilettes publiques	10 445,80	Année 2017	10	0,00	1 044,58	9 401,22
170375	Matériels Sportifs	6 058,64	Année 2017	5	0,00	1 211,73	4 846,91
170376	Matériel de télécommunication	698,30	Année 2017	1	0,00	698,30	0,00
170377	Mobilier CDE	6 009,94	Année 2017	5	0,00	1 201,99	4 807,95
170378	Mat de transport FORD FOURGON	36 900,00	Année 2017	5	0,00	7 380,00	29 520,00
170379	Climatiseur CDE	1 000,00	Année 2017	5	0,00	200,00	800,00
170380	Climatiseur Etat Civil	674,00	Année 2017	5	0,00	134,80	539,20
170381	Matériel Piscine	6 597,58	Année 2017	5	0,00	1 319,52	5 278,06
170382	Ecran Electrique Bibliothèque	1 836,95	Année 2017	2	0,00	918,48	918,47
170383	Mobilier Bibliothèque	846,13	Année 2017	5	0,00	169,23	676,90
170384	Ecran d projection Bibliothèque	429,00	Année 2017	2	0,00	214,50	214,50
170385	Mobilier Bibliothèque	2 522,52	Année 2017	5	0,00	504,50	2 018,02
170386	Mobilier Bibliothèque	2 275,43	Année 2017	5	0,00	455,09	1 820,34
170387	Climatiseur CCAS	1 300,00	Année 2017	5	0,00	260,00	1 040,00
170388	Ascenseur Bibliothèque	22 947,75	Année 2017	10	0,00	2 294,78	20 652,98
170389	Serveurs et Mat Informatique div	22 000,00	Année 2017	2	0,00	11 000,00	11 000,00
	Serveurs et Mat Informatique div	23 000,00	Année 2017	2	0,00	11 500,00	11 500,00
	Serveurs et Mat Informatique div	22 400,45	Année 2017	2	0,00	11 200,23	11 200,22
170390	Mat. Restauration scolaire Plonge	1 606,50	Année 2017	5	0,00	321,30	1 285,20
170391	Toilettes publiques	14 508,50	Année 2017	5	0,00	2 901,70	11 606,80
170392	Toilettes publiques	11 251,45	Année 2017	5	0,00	2 250,29	9 001,16
170393	Appareil photo numérique NIKON	699,99	Année 2017	2	0,00	350,00	349,99
170394	Progiciel Serv Techn Urbanisme	18 975,50	Année 2017	2	0,00	9 487,75	9 487,75
	Progiciel Serv Technique ASTEC	6 500,00	Année 2017	2	0,00	3 250,00	3 250,00
	Progiciel Serv Technique ASTEC	2 821,00	Année 2017	2	0,00	1 410,50	1 410,50
	Progiciel Serv Technique ASTEC	1 410,50	Année 2017	2	0,00	705,25	705,25
	Progiciel Serv Technique ASTEC	1 300,00	Année 2017	2	0,00	650,00	650,00
170395	Matériel Informatique Cyber base	998,40	Année 2017	2	0,00	499,20	499,20
170396	Téléphonie et Mat Info	18 429,74	Année 2017	2	0,00	9 214,87	9 214,87
	Téléphonie et Mat Info	1 516,98	Année 2017	2	0,00	758,49	758,49
170397	Matériel Informatique Serv Techn	1 868,00	Année 2017	2	0,00	934,00	934,00
170398	Matériel Informatique	1 405,80	Année 2017	2	0,00	702,90	702,90
170399	Perforateur Serv Techn	1 182,51	Année 2017	5	0,00	236,50	946,01
170400	Kaspersky Antivirus	3 405,54	Année 2017	2	0,00	1 702,77	1 702,77
170401	Google Apps	3 255,00		1	0,00	3 255,00	0,00
SOUS-TOTAL						95 991,56	
TOTAL GENERAL						257 501,21	

BP 2018

DEPENSES (opération d'ordre)

6811	Dotation aux amortissements (cpté 202 - Dép. docs urbanisme/cadastre)	23 536,41	A
6811	Dotation aux amortissements (cpté 20442 - Travaux pour compte de tiers)	34 244,74	B
6811	Dotation aux amortissements (immobilisations)	257 501,21	C

Total BP 2018 **315 282,36** A+B+C

RECETTES (opération d'ordre)

2802	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et de cadastre	23 536,41	A
2804422	Opération pour compte de tiers - Personnes de droit privé	34 244,74	B
28051	Concession et droits similaires	36 103,73	
281568	Autres matériels et outillages de sécurité	17 983,22	
28182	Matériel de transport	37 809,60	
28183	Mat. de bureau et informatique	50 440,92	
28184	Mobilier	31 233,29	
28188	Autres immobilisations corporelles	83 930,45	

S/Total **257 501,21** C

Total BP 2018 **315 282,36** A+B+C

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 26

QUESTION N°07

DELIBERATION RELATIVE AUX
ACTIONS D'URGENCE SUITE
AU PASSAGE DES OURAGANS
IRMA ET MARIA

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basile-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANI, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANI à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

DELIBERATION RELATIVE AUX ACTIONS D'URGENCE SUITE AU PASSAGE DES OURAGANS IRMA ET MARIA

Monsieur le Maire expose au conseil que par courrier du 22 février 2018, Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe informe les collectivités que suite au passage des ouragans Irma et Maria à Saint-Martin et en Guadeloupe, l'Union Européenne a accordé à la France une aide au titre du Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) afin de rembourser les frais engagés pour les actions d'urgence et de remise en état dans les territoires sinistrés.

Afin, de permettre le remboursement des frais supportés par les acteurs publics, il y a lieu pour l'Etat de collecter les justificatifs pour ainsi déclencher le versement effectif du FSUE.

Aussi et compte tenu des diverses interventions réalisées sur le territoire communal, il s'agit de communiquer à la Préfecture de la Guadeloupe l'état des dépenses et dont le coût global s'élève à **61 089.85 TTC**

Il invite le conseil à prendre connaissance et à délibérer

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la commission « Finances et Ressources Humaines »

Où les explications de Monsieur le Maire

Après en avoir pris connaissance et délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres

1) D'agréer la proposition de monsieur le Maire, telle que présentée ci-dessous :

Entreprises	Montant HT	TVA 8.50 %	Montant TTC
Ent. GARNIER Girard	11 070.00	940.95	12 010.95
EURL ETPGC	7 649.00	650.17	8 299.17
Ent. TAYAMOUTOU Cyrille	4 100.00	348.50	4 448.50
SAS Les Frères H	8 450.00	718.25	9 168.25
SLV BTP	8 515.00	723.78	9 238.78
SLV BTP	2 100.00	178.50	2 278.50
SARL GARNIER BTP	14 420.00	1 225.70	15 645.70
TOTAL	56 304.00	4 785.85	61 089.85

- 2) D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les services de l'Etat pour l'obtention du financement au titre Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE)
- 3) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

045 2018029



DATE DE
CONVOCATION

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 27

QUESTION N°08A

**DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN CENTRE
DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT (CLSH)
PAR LA VILLE
DE POINTE-NOIRE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rasse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAI, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANI, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANI à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION A

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH) PAR LA VILLE DE POINTE-NOIRE

Monsieur le maire expose qu'afin de répondre aux besoins de garde des parents de la commune, singulièrement ceux qui travaillent, besoins sans cesse évolutifs, et de développer l'offre d'accueil des enfants et adolescents en dehors des jours et heures de l'enseignement scolaire, sur le territoire communal, la collectivité souhaite créer un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) à compter des vacances du mois de juillet 2018.

Il signale que ce service fonctionnera pendant les vacances scolaires et sur le temps périscolaire afin d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans, et pourra accueillir au maximum 100 enfants.

Il précise que ce CLSH sera assuré par un personnel dont l'effectif et la qualification répondront à la réglementation en vigueur pour ce type de structure.

Pour ce faire, il convient dit-il de se prononcer favorablement sur la création du CLSH.

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des votants (MMRS Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB n'ont pas pris part au vote)

1°) De se prononcer favorablement à la création du Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH)

2°) De valider le projet éducatif et le projet pédagogique annexés à la présente délibération

3°) D'autoriser le maire à demander toute autorisation, dont l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'ouverture du CLSH.

4°) D'autoriser le maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

5°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

6°) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


CHASSEUR JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DCS 2018 030



DATE DE
CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 27

QUESTION N°08B

DELIBERATION PORTANT
ADOPTION DU
REGLEMENT INTERIEUR
DU CENTRE DE LOISIRS
SANS HEBERGEMENT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION B

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur le maire soumet au conseil le projet de règlement intérieur du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Le conseil municipal

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient d'adopter le règlement intérieur dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des votants (MMRS Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB, Onif BIABIANY n'ont pas pris part au vote)

1°) D'approuver le règlement intérieur qui précise les règles de fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement et annexé à la présente délibération.

2°) Précise que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux activités périscolaires et au CLSH

3° Dit que ce règlement entrera en vigueur à compter du mois de juillet 2018.

4°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

5°) Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE
Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

0952018031



DATE DE
CONVOCACTION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 27

QUESTION N°08 C

**DELIBERATION PORTANT
TARIFICATION DU CENTRE
DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT(CLSH)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANI, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANI à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION C

DELIBERATION PORTANT TARIFICATION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération portant création d'un centre de loisirs sans hébergement à compter du mois de juillet 2018.

Il explique que les bornes de chacune de ces tranches sont établies à partir du quotient familial et prédéfinies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il précise qu'afin de pouvoir établir la facturation des prestations aux familles qui doivent utiliser les services de l'accueil de loisirs de la ville, il y a lieu de fixer les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement comme suit :

Tranche de quotient	Quotient familial
T1	0 à 650€
T2	651 à 800€
T3	801 à 900€
T4	901 à 1100€
T5	1101 à 1300€
T6	1301€ et plus

Tranche de quotient	Accueil Périscolaire Tarification				Accueil de loisirs			Vacances (juillet)
					Mercredis/petites vacances			
	Matin	Soir	Matin/ soir	Forfait mois	Journé e (6h30- 18h)	Forfait mois	1/2 journée (6h30-13h)	
T1	0,25€	0,50€	0,75€	11,25€	6€	19€	4,00€	Tarif forfaitaire : Allocataires CA F: 250,00€ Autres : 300,00€
T2	0,30€	0,60€	0,90€	13,50€	7€	23€	5,00€	
T3	0,35€	0,70€	0,95€	14,00€	8€	27€	6,00€	
T4	0,40€	0,80€	1,20€	16,50€	9€	31€	7,00€	
T5	0,45€	0,90€	1,35€	20,20€	10€	35€	8,00€	
T6	0,50€	1,00€	1,50€	22,50€	11€	37€	9,00€	

Le conseil municipal

Ouï l'exposé de monsieur le maire

Après discussion et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des votants (MMRS Camille ELISABETH, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB, Onif BIABIANY n'ont pas pris part au vote)

1°) D'approuver la tarification proposée ci-dessus.

2°) Que les sommes seront encaissées dans le cadre de la régie des dépenses et des recettes de la commune

3°) De nommer si besoin des préposés

4°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME



LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

MS 2018032



DATE DE
CONVOCATION

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION : 04

VOTANTS : 27

QUESTION N°09 A

**CESSION DE TERRAINS
COMMUNAUX OCCUPES
PAR LES ATTRIBUTAIRES
DE LOGEMENTS SOCIAUX A
GUYONNEAU SUR LE
TERRITOIRE
A POINTE-NOIRE**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NEUVIEME QUESTION A

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX OCCUPES PAR LES ATTRIBUTAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX A GUYONNEAU SUR LE TERRITOIRE A POINTE-NOIRE

Monsieur le maire explique qu'aux termes d'un acte administratif en date du 14 mai 1966, l'Etat a cédé à la commune de Pointe-Noire une étendue de terres marécageuses dépendant du domaine public lacustre, d'une superficie de 5 hectares environ désignée sous le nom de « Marias de Guyonneau » située au sud de la commune de Pointe-Noire. Indépendamment des diverses charges et conditions, cet acte a prévu que la propriété des terrains ne serait acquise par la commune que dans la mesure où ils se trouveraient soustraits à l'action des eaux par l'effet des travaux d'endiguage.

Il signale que faisant suite à un acte de concession à charge d'endiguage des terrains dépendant du domaine public lacustre en date des 22 juin et 07 juillet 1987, la propriété des terrains se trouvait acquise par la commune de Pointe-Noire conformément à la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 1985. Les terrains figuraient alors au cadastre rénové sous références AP 113, 114 et 115.

Il précise qu'un permis de construire référencé sous le numéro 9711219251078 avait été accordé en vue de l'édification de 42 logements à usage d'habitation par « PROMOTION IMMOBILIERE QUEBEC GUADELOUPE » sur le terrain sis à « Guyonneau ».

Il informe que des réquisitions de division en date des années 1997 et 2000 avaient été établies par le géomètre-expert, monsieur Alain NEGRONI et portaient divisions :

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	Numéro	Superficie	Section	Numéro	Superficie
AP	113	3 0632	AP	160	3 29
			AP	161	3 03 03

SITUATION ANCIENNE			SITUATION NOUVELLE		
Section	Numéro	Superficie	Section	Numéro	Superficie
AP	161	3 03 03	AP	162	2 92 10
			AP	163	10 93

Pour ce faire un plan de division en date du 15 novembre 2012 a été établi par le cabinet de géomètre-expert Simon et associés conformément au document modificatif du parcellaire n°1583T en date du 28 juillet 2016 portant division des parcelles AP 114, 115, 160, 162 et 163 en 74 lots cadastrés de AP 337 à AP 448.

Il convient dit-il de procéder à la vente des 74 lots situés dans le lotissement de Guyonneau au prix de 30€/m² conformément à l'estimation des domaines pour un montant total de 693.120,00 €

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A la majorité des membres (05 abstentions MMRS Camille ELISABETH, Onif BIABIANY, Nicole RAMILLON, Albert KAMOISE, Marie-Noëlle JACOB)

1°) De solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour lui confier la mission d'assistance technique et administrative pour la rédaction des actes de vente en la forme administrative à la régularisation.

2°) D'autoriser le maire à procéder à la vente de ces lots au nom et pour le compte de la commune de Pointe-Noire

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

0452018033



DATE DE
CONVOCATION

04 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

PROCURATION: 04

VOTANTS : 27

QUESTION N°9B

CESSION DE LA PARCELLE
CADASTREE AN 283 PAR
LA COMMUNE DE POINTE-
NOIRE AU PROFIT
D'ATTRIBUTAIRES DE
LOGEMENTS SOCIAUX A
RAIE D'EAU

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi douze du mois d'avril, à dix-sept heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, Constance SEREMES 1^{er} Adjt, Charles VAIRAC 2^{ème} Adjt, Audrey NEREE 3^{ème} Adjt, Fred REMY 4^{ème} Adjt, Annick CHRISTOPHE 5^{ème} Adjt, José GARNIER 6^{ème} Adjt, Annette ALIANE/SALIBUR 7^{ème} Adjt, Martin ANGOLE 8^{ème} Adjt, Elie RANCE, Henri BARTHELEMY, Camille GUILLAUME, Jeannille MORANDAIS, Alain SEREMES-DAMAL, Lydie PHILOGENE, Patricia DRACON, Myriam JELAINE, Christiane SILENE, Camille ELISABETH, Nicole DELA REBERDIERE/RAMILLON, Albert KAMOISE, JACOB Marie-Noëlle.

ETAIENT ABSENTS : Armande BRUDEY/ZEPHARREN, Jean-Pierre PAGESY, Ariane SELLIN, Henri PANDOLF, Patrick CARENE, Onif BIABIANY, Juliette CARENE/ABON

PROCURATION : Jean-Pierre PAGESY à Fred REMY, Armande BRUDEY/ZEPHARREN à Annick PRADEL/CHRISTOPHE, Henri PANDOLF à Myriam JELAINE, Onif BIABIANY à Camille ELISABETH

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud Directeur Financier, MONGORIN Quetty du secrétariat de la direction générale

Madame Constance SEREMES a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NEUVIEME QUESTION B

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AN 283 PAR LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE AU PROFIT D'ATTRIBUTAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX A RAIE D'EAU

Monsieur le maire rappelle la délibération n° DGS 2017/35 en date du 19 juillet 2017 autorisant le maire à procéder à la vente des parcelles cadastrées AN 252 et AN 282 sis à Raie d'Eau d'une superficie totale de 385m² au profit des époux Gerty et Charles BELAIR.

Il informe que le plan de division dressé par le cabinet de géomètres experts Simon et associés en date du 05 octobre 2012 a permis de constater qu'un empiètement des attributaires s'étendant sur une superficie de 14m² n'avait pas été prise en compte dans la délibération.

Il signale que cet empiètement donna lieu à une nouvelle parcelle cadastrée AN 283 occupée par les époux BELAIR et qu'il convient donc de régulariser au même titre que les parcelles précédemment citées.

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres

1°) De procéder à la vente de la parcelle cadastrée AN 283 au profit de madame Gerty BELAIR et de monsieur Charles BELAIR.

2°) Dit que la vente de la parcelle AN 283 au profit des époux madame Gerty BELAIR et de monsieur Charles BELAIR sera au prix de 30€/m² soit la somme de 420€ conformément à l'estimation de France Domaine

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME


Christian JEAN-CHARLES